

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 16 janvier 2012

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Virginie Dulude-Trudel	<p>Madame Virginie Dulude-Trudel ; conseil d'arrondissement du 16 janvier 2012 :</p> <p>Mme Dulude-Trudel soumet deux questions aux soins du conseil d'arrondissement :</p> <p>1) Passage piéton sécurisé entre le 3150 rue Rachel Est, vis`-à-vis la rue Préfontaine, et un établissement Loblaws; voir « Dossiers fermés ».</p> <p>2) Mme Dulude-Trudel discute des activités de déneigement dans son secteur d'habitation. Elle fait état des délais encourus pour le déblaiement d'un arrêt de transport adapté situé à l'intersection des rues Préfontaine et Rachel Est. Cette situation ajoute aux conditions déjà difficiles au déplacement des personnes en fauteuil roulant et il y aurait tout lieu, selon elle, d'améliorer à cette fin les opérations des déneigeurs.</p>	J. Savard	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, JACQUES SAVARD, DRESSE UN ÉTAT DE SITUATION DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT EN COURS. IL SIGNALE QUE LE SECTEUR D'HABITATION DE MME TRUDEL-TRUDEL EST DESSERVI PAR LES COLS BLEUS DE LA VILLE ET QU'IL A FALLU INTERROMPRE LES TRAVAUX EN RAISON DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES HEURES DE TRAVAIL QUI S'APPLIQUE À CETTE CATÉGORIE D'EMPLOYÉS. M. SAVARD RELÈVE ÉGALEMENT QUE LES ARRÊTS DE TRANSPORT ADAPTÉ SONT DÉNEIGÉS PRIORITAIREMENT, CE À QUOI DES VÉRIFICATIONS SERONT EFFECTUÉES POUR ASSURER UNE PRESTATION DE SERVICES ADÉQUATE POUR CELUI SITUÉ À L'ANGLE DES RUES PRÉFONTAINE ET RACHEL EST.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR SUIVI.</p> <p>DOSSIER GDC : 12-18681</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Annie Lévesque	<p>Madame Annie Lévesque ; conseil d'arrondissement du 16 janvier 2012 :</p> <p>Mme Lévesque a habité durant 3 ans dans l'immeuble situé au 5455, rue D'Iberville. Elle témoigne des problèmes endémiques de moisissures, d'inondations et d'insalubrité chronique qui sévissent à cet endroit, et ce, malgré les requêtes et plaintes déposées de manière répétée auprès de l'arrondissement. Au terme de ces démarches, Mme Lévesque réclame de la part de l'administration municipale une confirmation formelle de la condition d'insalubrité des logements de cet édifice.</p>	F. W. Croteau	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, S'ENQUIERT DE LA REQUÊTE, TOUT EN RECONNAISSANT LA NÉGLIGENCE DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE CONCERNÉ. IL S'ENGAGE À CE QU'UN TRAITEMENT DILIGENT SOIT ASSURÉ À L'ENDROIT DE CETTE AFFAIRE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, POUR SUITES APPROPRIÉES.</p> <p>DOSSIER GDC : 12-18852</p>
M. André Perry	<p>Monsieur André Perry ; conseil d'arrondissement du 16 janvier 2012 :</p> <p>M. Perry habite sur la 28e Avenue, au nord de la rue Bélanger, plus précisément à la frontière territoriale des arrondissements de Saint-Léonard et de Rosemont—La Petite-Patrie. Il signale les constantes difficultés à obtenir des services adéquats de nettoyage du domaine public dans ce secteur et propose que soit installée des bornes et une signalisation signalétique afin de guider le travail des opérateurs municipaux.</p>	J. Savard	<p>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, MENTIONNE QUE CE TYPE DE DIFFICULTÉS A DÉJÀ ÉTÉ OBSERVÉ DANS LE PASSÉ. IL DONNE L'ASSURANCE QUE LES MESURES APPROPRIÉES SERONT PRISES AFIN DE METTRE FIN À LA SITUATION DÉCRITE PAR LE CITOYEN PERRY. CE DERNIER SERA TENU INFORMÉ DES INITIATIVES ADOPTÉES À CET ÉGARD.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p>DOSSIER GDC : 12-19050</p>